



Conflits avec orange mobile

Par **cary575387**, le **28/05/2008** à **16:11**

bonjour a vous rnde puis quelques mois je vois sur mes factures de téléphone portable orange une option a 2 euro. ne sachant pas ce que c'était j'ai appelé le service client qui me dit que cette option "sms horoscope info" est activé depuis aout 2004. rncette option etait gratuite pendant un mois donc a la fin du mois j'envoie un sms pour résilier cette option! rnapres un courrier et plusieurs apel au service client orange il refuse d'admettre que j'ai resilier cette option en 2004 et refuser de me rembourser c'est 2 euro depuis au moins le début de mon nouveau forfait c'est a dire décembre 2006. rny a t il quelques chose que je peux faire pour qu'il me rembourse?? rna i je un recours juridique?? rnmerci pour votre aide

Par **Jurigaby**, le **28/05/2008** à **17:30**

Bonjour.rnrnIl faudrait prouver que vous avez bien résilié et ce n'est pas gagné. Qui plus, il me semble que a prescription est de deux ans, donc en tout état de cause, vous ne pourrez que difficilement remonter avant 2006.

Par **cary575387**, le **28/05/2008** à **17:38**

merci d'avoir répondu...rneux disent que je n'ai jamais résilier cette option et que si je l'avais résilier ils le sauraient ca serai marqué dans leur données. Mais si cela date de 2004 peuvent ils encore avoir des preuves de cela?? rnet comment moi je peux prouver que j'ai bien résilier?? rnmerci de votre aide

Par **Jurigaby**, le **28/05/2008** à **17:54**

Bonjour.rnrnVous ne pouvez pas et c'est bien le problème.. C'est pour cette raison que les résiliations faites au téléphone me pose beaucoup de problème.. Cela ne remplacera jamais la bonne vieille lettre recommandé AR.

Par **cary575387**, le **28/05/2008** à **18:07**

donc il va etre difficile voir impossible de résoudre ce problème??rnrnmerci de votre aide